

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

Date de convocation : 3 février 2023

Date d'affichage : 3 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept février à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS.

Absents : Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD

Procuration : Anne-Lise CALABRIN à Virginie TARDY

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance

Liste des délibérations :

- 06/2023 Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} mars 2023
- 07/2023 Subvention/adhésion aux associations/organismes extérieurs pour l'année 2023
- 08/2023 Vœu en faveur du pastoralisme dans la Drôme

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1er MARS 2023

Vu l'organisation actuelle du service technique et l'augmentation des missions avec la création de nouveaux espaces verts et de voirie,

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'unique agent en charge des missions du service technique communale,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 30 janvier 2023,

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023.

Voté à l'unanimité

ADHESION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2023 AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE

Le Maire propose, comme précédemment, d'attribuer des subventions pour l'année 2023 aux associations/organismes qui ont un lien avec la commune parce que la mairie ou ses habitants en bénéficie.

Le Conseil Municipal fixe le montant des subventions/adhésion attribuées aux associations extérieures comme suit :

- Mémoire de la Drôme : 50 €
- ADMR Peyrins Genissieux Haute Herbasse : 285 € (soit 0.50 € par habitants – 570 hab au 01/01/2023)
- Association des Maires de la Drôme : 135 €
- Association des Maires Ruraux de la Drôme : 100 €
- Amicale des Secrétaires de Mairie : 50 €
- MFR ou autre école (quand un jeune de la commune y est scolarisé) : 50 €

Voté à l'unanimité

VŒU POUR LA PRESERVATION DU PASTORALISME DANS LE DEPARTEMENT DE LA DROME

Le Conseil Municipal :

- décide d'appeler de ses vœux des décisions immédiates pour permettre une régulation de l'espèce sur les territoires départementaux, en fonction de la pression de la prédation.
- demande à l'État d'intégrer dans l'élaboration du prochain Plan National d'Actions 2024-2029 sur le loup, et les activités d'élevage les particularismes territoriaux, la détresse des éleveurs et leurs grandes difficultés financières, afin d'assurer la pérennité et la sécurité d'une activité séculaire : l'élevage, dont d'utilité publique devrait assurément être reconnue.
- Emet le vœu que l'ensemble de ces investigations, de ces discussions et de leurs conclusions soient menées dans le dialogue et en étroite concertation avec les différents syndicats professionnels agricoles, les éleveurs et les associations d'élus locaux et que le législateur déresponsabilise les éleveurs et les élus locaux de cette politique publique.

Voté à la majorité (9 pour, 4 abstentions)

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- CCID
- Projets à lancer :
 - o Columbarium
 - o Standard téléphonique
 - o Groupe de travail sécurité
 - o Règlement du cimetière
 - o PCS
 - o Présentation du site internet aux associations
 - o Lancement de l'étude pour le SCDECI
 - o Nettoyage des chemins
- Situation du RPI
- Divers
- Tour des commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.